

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 novembre 2022

Le Mouvement Hlm et quatre Associations de locataires unis pour protéger les locataires Hlm face à la crise énergétique

Inquiets de l'absence de prise en compte par les pouvoirs publics des difficultés des locataires Hlm face à la crise énergétique, Associations de locataires¹ et Mouvement Hlm proposent 14 mesures indispensables au respect de leurs conditions de vie et de leur dignité.

Même si la qualité thermique du patrimoine Hlm est supérieure à celle du reste du parc immobilier (7 % contre 17 % de « passoires thermiques ») et que le secteur intervient de manière volontariste contre la précarité énergétique, les locataires Hlm sont touchés de plein fouet par la crise énergétique. Au-delà de la guerre en Ukraine, la transformation structurelle du marché de l'énergie depuis plusieurs années se traduit par une instabilité des prix qui pénalise tous nos concitoyens et fragilise encore davantage ceux dont les revenus sont les plus modestes. Le désinvestissement de l'Etat en matière de financement des politiques du logement, estimé à 15 milliards au cours des 6 dernières années et les prélèvements financiers effectués sur les bailleurs sociaux ne permettent pas au secteur Hlm de soutenir les locataires à la hauteur des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Cette situation va durablement peser sur le pouvoir d'achat des locataires Hlm.

Les signataires s'engagent à mettre en place des actions visant à protéger les locataires. A ce titre, les organismes Hlm n'entameront pas de procédure contre les locataires rencontrant des difficultés de paiement en lien avec la crise énergétique. Ils s'efforceront de limiter l'impact des hausses des charges, en visant un lissage des variations anticipées des coûts des énergies. Les associations de locataires et les organismes Hlm engageront un dialogue renforcé afin de lutter contre les effets de la crise énergétique sur les locataires.

Les signataires adressent 7 demandes aux pouvoirs publics Parmi ces demandes, la revalorisation de 25 % du forfait charges ; le prolongement et l'élargissement du bouclier tarifaire et du chèque énergie ; l'application d'un taux de TVA à 5,5 % sur le gaz et l'électricité ; un abondement du budget des FSL par l'Etat et par les énergéticiens ; le renforcement du plan de rénovation énergétique.

Enfin, les signataires appellent à une prise de conscience par les pouvoirs publics de la situation très inquiétante des structures de logements spécifiques et accompagnés (Foyers de travailleurs migrants, Foyers de jeunes travailleurs, pensions de famille...).

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 593 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2020, les organismes Hlm ont mis en chantier 70 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants

¹ AFOC, CGL, CLCV et CSF

acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 800 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse

USH : Joachim Soëtard / Sarah Cassone / Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66

AFOC : David Rousset – Tél. 06 80 91 12 87

CGL : Michel Fréchet – Tél. 06 60 78 42 17

CLCV : Jean-Yves Mano – Tél. 06 81 99 31 50

CSF : Romain Biessy – Tél. 06 95 13 05 29